



Ne pas se présenté au tribunal police

Par **Vanillefraise**, le **17/12/2009** à **23:08**

Bonsoir,

J'ai porter plainte contre mon oncle pour violence, il m'a demandé de l'argent dans la rue j'ai refusé il m'a insulté m'a poussé par terre et est parti, ensuite pendant plusieurs jours j'ai eu des menaces de mort sur mon portable, il disait qu'il s'en prendrait a ma mère etc...

(Je précise qu'il est connu des services de police pour violence sur ses compagnes et pour état d'ivresse sur la voie public) Ces messages vocaux ont été entendu par la police. J'ai eu une incapacité de travail de 3 jours, physiquement je n'ai rien eu mais le médecin qui m'a examiné a bien vu que psychologiquement j'avais été secoué par tous ca.

Il a été convoqué début décembre au tribunal de police, et la je reçois une convocation a me présenté au tribunal de police en avril pour être entendu en qualité de victime. Mes questions sont :

- Comment se déroule cette convocation? (devant plusieurs personnes, ouvert au public...)
- Est ce que mon oncle sera présent?
- Et pourquoi dois je me présenté alors que j'ai tout expliqué a la police lors de ma plainte?
- Que se passe t-il si je ne me présente pas?

Désolé ca fait beaucoup a lire mais si quelqu'un pouvait me répondre ca me rassurerai.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **10:13**

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]

6, allée Eugène Delacroix

76000 ROUEN

Tél : 02.32.08.32.70

Consultations générales : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 13 h 00

[fluo]Maison de l'Avocat[/fluo]

48 Boulevard du Général de Gaulle, 76200 Dieppe

02 35 04 95 26?

Bonjour, comme vous êtes victime appelez la Maison de l'Avocat, ils vous renseigneront sur vos droits, vous expliqueront la procédure, courage à vous, cordialement.

Par **frog**, le **18/12/2009** à **12:11**

[citation]- Comment se déroule cette convocation? (devant plusieurs personnes, ouvert au public...)[/citation]

Grosso modo, le procureur rappelle les faits, on écoute l'avocat de l'accusé qui nous parlera d'une situation personnelle critique, une enfance difficile, toussatoussa, puis on termine sur un gros plan sur l'accusé qui la tête baissée va promettre (parfois pour la énième fois) de ne pas recommencer.

Entre toutes ces étapes, le juge peut être amené à poser des questions à la victime pour y voir plus clair.

[citation]- Est ce que mon oncle sera présent?[/citation]

C'est dans son intérêt.

[citation]- Et pourquoi dois je me présenter alors que j'ai tout expliqué à la police lors de ma plainte?[/citation]

Parce qu'une victime qui fait l'effort de se déplacer et de relater les faits au juge, faire part de ses griefs, est plus convaincant qu'un dossier lu en diagonale par un magistrat mal payé et qui devra encore juger vingt affaires dans la journée.

[citation]- Que se passe t-il si je ne me présente pas? [/citation]

Ton oncle prendra moins cher et tu ratas l'occasion de faire en sorte qu'il ait honte et prenne conscience de ses actes. Quand la victime est présente, les accusés en mènent généralement encore moins large que d'habitude.

Par **Vanillefraise**, le **18/12/2009** à **12:25**

Merci pour vos réponses, mais mon oncle n'as pas froid aux yeux lors de ma plainte le policier l'a appelé au tél et mon oncle a rapliquer et il a voulu me choper devant les flics donc franchement je n'ai vraiment pas envie de me présenter le jour de l'audience. De plus l'officier qui a pris ma plainte m'avais dit que je n'aurais pas de convocation au tribunal.

Est ce que je peux ecrire un courrier expliquant que je ne souhaite pas me présenter et qu'il juge l'affaire sans ma présence?

Par **Vanillefraise**, le **18/12/2009** à **12:29**

J'ai oublier de préciser que mon oncle est connu des services de police car il a déjà des plaintes de violences envers ses ex compagnes et ivresse sur la voix publique, refus d'optempérer.

Et lors de ma plainte il était en sursis sur une autre affaire.

Par **frog**, le **18/12/2009** à **13:54**

[citation]mon oncle a rapliquer et il a voulu me choper devant les flics donc franchement je n'ai vraiment pas envie de me présenter le jour de l'audience.[/citation]

C'est un peu dommage, ç'aurait été l'occasion d'appuyer tes dires et de convaincre le magistrat de l'ampleur de la dérive du personnage. Là, ton absence, le doute, et les belles paroles de l'avocat de la défense lui seront un atout pour s'en tirer une fois de plus sans véritable sanction.

Par **Vanillefraise**, le **18/12/2009** à **14:00**

Je ne sais pas si il est représenté par un avocat, mais comme il a avoué les faits je ne vois pas en quoi ma présence est utile car franchement j'ai peur de ce qu'il pourrait avoir par la suite, mon oncle est capable de m'attendre devant chez moi pour me tabassé moi ou m famille donc ce que je veux c'est qu'il ne s'approche pas de moi ou de ma famille.

Qu'est ce que je dois faire pour communiqué au procureur de la république que je ne souhaite pas être présente? J'écris un courrier mais je ne sais pas trop comment présenté la chose?

Est ce que le procureur peut me forcer a venir?